

maintenant, afin de mieux servir les intérêts non seulement du pays, mais du monde entier.

M. l'Orateur: Sauf erreur, nous sommes convenus d'entendre la seconde déclaration avant de passer aux questions.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est la deuxième fois en quelques jours que des déclarations se font de cette façon, que vous appelez cela un tandem ou tout ce que vous voulez. Ce n'est pas le moment de débattre directement cette question, mais elle a une incidence sur la période des questions qui suit. Je comprends le conflit qui oppose le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott). Il se peut qu'un seul ne puisse parler au nom du gouvernement. Il n'y a peut-être personne qui puisse le faire de l'autre côté. J'espère que ce petit jeu cessera.

Je remarque que le ministre de la Consommation et des Corporations veut parler. Nous comptons répondre aux deux interventions. Lorsque le gouvernement a une déclaration de principe à faire, il devrait confier cette tâche à un seul ministre. Si deux ministères n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la politique gouvernementale, le leader du gouvernement à la Chambre devrait peut-être faire la déclaration plutôt que de laisser deux ministres faire chacun leur petit numéro.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela pourrait nous mener loin si nous les laissons faire.

M. Clark: Attendez que Goyer revienne.

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela pourrait devenir une mauvaise habitude. Je fais une mise en garde des plus amicales, étant donné que le gouvernement a du mal à rapprocher ces deux points de vue. Le fossé s'est encore élargi davantage avec la venue du député de Crowfoot (M. Horner) qui est contre tout. Ce député n'adresse même pas la parole au ministre de la Consommation et des Corporations et probablement à quelques autres. Je sais que cela pose des problèmes mais nous devons respecter le Règlement de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si j'ai bien compris, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) se prépare à faire une déclaration à l'appel des motions. L'usage veut qu'un seul ministre fasse une déclaration à ce moment-là. Si la Chambre désire entendre les deux déclarations et poser ensuite des questions, il n'y a pas d'inconvénients à cela. Mais, si ce n'est pas le désir de la Chambre, elle n'y est pas obligée. La question est de savoir si cela convient aux députés qui désirent avoir des renseignements avant de poser leurs questions. A mon sens, cela s'écarte de la pratique courante et il faudrait donc que les députés y consentent.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je connaissais l'usage dans un cas semblable. J'ai parlé au ministre de l'Agriculture et au ministre de la Consommation et des Corporations et ils ont très gentiment accepté de faire leurs deux déclarations. Ce que j'essaie de faire en ce moment, c'est de faire une mise en garde pour que ce genre de chose ne se reproduise plus dans l'avenir. Les ministres devraient se mettre d'accord d'une manière ou d'une autre pour ne faire qu'une seule déclaration. C'est important du point de vue du Règlement de la Chambre des communes. Il y a deux déclarations aujourd'hui; il pourrait aussi bien y en avoir trois demain. Je

Politique alimentaire

trouve vraiment que c'est une mauvaise habitude à prendre. Comme il y a eu des entretiens, je laisserai faire cette fois. Mais je tiens à faire une mise en garde très ferme à ce sujet.

● (1230)

M. McGrath: Comme c'est là une dérogation à la procédure normale, monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir des éclaircissements de la présidence. Il semble que nous allons avoir des déclarations de deux ministres. Si tel est le cas, puisque vous êtes le gardien de la procédure de la Chambre, j'aimerais savoir avec votre permission si Votre Honneur a l'intention d'accorder aux députés, désireux de poser des questions par après, conformément aux dispositions du Règlement, une période de questions deux fois plus longue qu'il ne leur en accorde lorsqu'il s'agit d'une seule déclaration d'un ministre.

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur indulgence. Je suis heureux d'avoir l'occasion de faire une déclaration à ce stade-ci. Comme le savent les députés, le document sur la stratégie alimentaire a été publié sous mon nom et celui du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), et je suis donc heureux qu'on me fournisse l'occasion d'ajouter quelques mots à ce qu'il a dit et d'exprimer mon plein appui pour le document qu'il vient tout juste de déposer. Avant de parler en particulier des intérêts des consommateurs, j'aimerais faire certaines observations générales au sujet de la politique alimentaire.

Je préconise depuis longtemps une politique alimentaire nationale pour le Canada et je crois qu'il nous faut une stratégie alimentaire tout comme nous avons besoin d'une politique nationale pour la défense, l'énergie ou les transports. Notre politique alimentaire doit s'appliquer à toutes les parties ou éléments de la chaîne alimentaire: aux consommateurs ainsi qu'aux agriculteurs, aux transformateurs et aux détaillants, aux marchands de fournitures agricoles et aux exportateurs et importateurs de produits alimentaires et de denrées agricoles. Nous ne devrions pas non plus oublier le rôle que joue la pêche dans notre système alimentaire.

Du point de vue des consommateurs, une stratégie alimentaire devrait leur assurer le droit d'acheter des aliments nutritifs à des prix raisonnables. La stratégie doit aussi viser à maintenir un secteur agricole fort et concurrentiel au Canada et à encourager une plus grande efficacité et productivité dans la transformation, la distribution et la vente au détail des aliments. Mais nous ne devrions pas oublier que les intérêts des divers éléments de la chaîne alimentaire ne coïncident pas toujours. Une stratégie alimentaire est donc une sorte de compromis basé sur les bonnes relations et une coopération étroite entre les divers ministères et ministres, qui ont chacun un rôle à jouer dans l'application et l'élaboration d'une politique alimentaire. Je suis très heureux que nous ayons pu doter le Canada d'une stratégie alimentaire. Cela montre clairement l'importance qu'attache le gouvernement aux préoccupations qu'ont exprimées les consommateurs urbains au sujet de l'approvisionnement, du prix et de la qualité de leurs aliments. Ce document que nous avons présenté à la Chambre aujourd'hui nous fournit un guide de base pour l'élaboration de formules politiques et de programmes dans le secteur alimentaire.